

Demande de levée de l'immunité parlementaire de Marine Le Pen : Estrosi nie ses rapports avec l'UOIF

écrit par Christine Tasin | 21 janvier 2017



Ils sont prêts à tout pour essayer de ternir l'image de Marine, à 3 mois des élections...

Elle avait accusé Estrosi d'avoir financé l'UOIF. Cela ne devrait pas être très difficile à prouver vu le nombre d'associations musulmanes financées par les Mairies, associations musulmanes souvent très proches de l'UOIF...

On dispose d'un certain nombre de documents sur les rapports entre Estrosi et UOIF :

Lire cette analyse de Philippe Vardon dans « *L'imam Estrosi – Demain à Nice, 20 mosquées* »

Pourquoi a-t-il fait de l'imam Otmane Aissaoui (président de l'UMAM) son interlocuteur privilégié et quasiment unique, l'invitant toujours à ses côtés ? Pourquoi a-t-il installé des imams liés à l'UMAM-UOIF et donc aux Frères Musulmans dans des locaux municipaux ? Pourquoi subventionne-t-il l'association Jeunes Musulmans de France, excroissance directe de l'UOIF ?

Lire l'ensemble de l'article ici :

<http://www.prechi-precha.fr/estrosi-mosquees-uoif-pour-en-fini>

[r-avec-le-double-discours-et-les-mensonges/](#)

On pourra lire encore ceci :

<http://islamisation.fr/2016/05/02/estrosi-veut-au-plus-vite-construire-une-mosquee-uoif-a-nice-sur-un-terrain-de-la-ville/>

<http://islamisation.fr/2016/04/11/estrosi-defend-localement-les-imams-de-luoif-tout-en-evoquant-sa-dissolution/>

Marine Le Pen: la justice demande la levée de son immunité

Justice: le tribunal de Nice demande la levée de l'immunité parlementaire de Marine Le Pen dans une affaire de diffamation l'opposant à Estrosi

Le tribunal de grande instance de Nice a adressé au Parlement européen une demande de levée de l'immunité parlementaire de Marine Le Pen pour l'entendre dans une affaire de plainte en diffamation déposée contre elle par l'ancien maire Christian Estrosi, a indiqué le parquet vendredi.

« Le tribunal de grande instance de Nice a été saisi d'une plainte avec constitution de partie civile qui a été déposée devant le doyen des juges d'instruction il y a quelques mois (juillet 2016, ndlr) pour des faits de diffamation qui sont imputés par le plaignant à Mme Le Pen », a expliqué le procureur de Nice Jean-Michel Prêtre.

« Le magistrat instructeur en charge de l'instruction a transmis au parquet une demande de levée de l'immunité parlementaire de Mme Le Pen en sa qualité de députée européenne pour lui permettre de l'entendre dans des conditions qui le laissent libre de toute décision », a-t-il ajouté.

Christian Estrosi (LR) reproche à Mme Le Pen d'avoir tenu des propos diffamatoires en mai 2015 à son encontre lors d'une émission animée par le journaliste Jean-Pierre Elkabbach sur iTELE/Europe 1.

La dirigeante d'extrême droite y accusait M. Estrosi de financer l'Union des organisations islamiques de France dont la dissolution est réclamée par certains responsables politiques, au FN et même à droite.

L'UOIF est critiquée pour sa proximité avec l'islam politique des Frères Musulmans. En décembre, cette organisation a néanmoins réintégré le bureau du Conseil français du culte musulman (CFCM).

Le Parlement européen avait déjà voté en 2013 la levée de son immunité

parlementaire. Son père et ancien président du Front National, Jean-Marie Le Pen, avait lui aussi fait l'objet de plusieurs demandes de levées d'immunité parlementaire européenne.

<http://actu.orange.fr/france/marine-le-pen-la-justice-demande-la-levee-de-son-immunite-CNT000000BDmc0.html>